

Rythmes scolaires : Le maire a pris sa décision



Rythmes scolaires : Le maire a pris sa décision

Le Conseil Municipal s'est réuni le 16 février sous la présidence du maire, Marie-Thérèse Broca-Lannaud. Sur les onze délibérations proposées, une seule a été marquée de deux abstentions.

Il s'agissait d'une nouvelle présentation et d'une prise de décision concernant le projet d'une centrale photovoltaïque sur la salle de sports, Jacques Baurens. Le fait que la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) a refusé l'offre de rachat pour le projet de centrale photovoltaïque d'une puissance de 500 kwc amène la municipalité à en concevoir un nouveau. Pour cela Marie-Thérèse Broca Lannaud a fait appel à un technicien de la Chambre d'agriculture, qui préconisa la mise en place d'une centrale photovoltaïque plus petite, 100 kwc. « Cela ne nous oblige pas à passer devant la Commission de Régulation de l'Énergie », fait remarquer le maire. Et de préciser que « cette première tranche nous permettra de rénover la totalité de la toiture de la salle Jacques Baurens sans le moindre coût pour la commune. Puis, ajoute-t-elle, il sera possible 17 mois après de mettre en place une deuxième centrale de 100 kwc qui dégagera un excédent avoisinant les 4 846 € par an ». L'opposition par la voix de Paul Capéran estime « que ce projet devrait être pris en compte par la communauté de communes dans le cadre de sa politique d'énergie renouvelable ». Un argument qui a été réfuté par le fait que cela « va prendre un certain temps avant que la CCT ne prenne une décision ». Le Conseil Municipal a donc décidé d'élaborer un projet de centrale photovoltaïque d'une puissance de 100 kwc et d'élaborer après 18 mois un projet identique.

Pour la future école maternelle et en particulier sur la partie périscolaire, notamment la salle de motricité, le réfectoire, la bibliothèque une demande de subvention de 60 000 € sera déposée auprès de la CAF. D'autre part dans le cadre du Fonds Départemental de Développement, F2D, la commune sollicitera une subvention de 150 000 € pour son projet de construction d'une maison de santé pluri-professionnelle dont « l'impact structurant va bien au-delà des limites strictement communales ».

Durant cette séance le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les divers budgets de la commune concernant les comptes administratifs et de gestion.

Au chapitre des rythmes scolaires, le maire après avoir eu connaissance des divers sondages des parents d'élèves et des enseignants a décidé que pour l'école maternelle le rythme sera de 4 jours sous réserve que le Centre de loisirs soit ouvert et pour l'école élémentaire ce sera un rythme scolaire de 4,5 jours.